

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Brigitte Paquette**

<https://www.cadre21.org/membres/4e2375513ed603b8407a3bf3>

Date d'obtention : 2021-02-23 16:56:42



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il s'agit d'abord d'accueillir sans jugement l'auteur du signalement (qui peut être la victime) et la victime en les rassurant qu'ils ont bien fait de venir en parler, qu'il y a un processus établi pour solutionner cette situation. Ensuite, l'intervenant rencontre individuellement l'auteur du signalement et la victime afin de remplir avec eux la grille d'évaluation de l'incident. Cette grille d'évaluation de l'incident sera faite le plus rapidement possible avec chaque nouvelle personne identifiée comme étant témoin ou impliquée dans la situation et permettra d'avoir le plus d'information possible sur la situation dans son ensemble et de valider la version des faits sur les différents éléments évalués: l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. L'attitude empathique et rassurante de l'intervenant est importante pour maintenir le lien de confiance avec les jeunes et ainsi, favoriser leur ouverture et leur réceptivité tout au long de l'application du programme Sexto. De plus, il importe d'intervenir auprès de la victime si celle-ci se sent coupable du geste commis en lui faisant voir qu'elle n'avait pas de mauvaise intention et que tout le monde peut faire des erreurs de jugement. Il s'assure de la référer à une personne ressource pour la soutenir ou à son réseau personnel. Chaque personne rencontrée sera sensibilisée à la confidentialité de la victime en n'ébruitant pas l'affaire. À cette étape-ci, l'intervenant a une bonne idée de la nature de l'événement lui permettant de déterminer s'il s'agit de pornographie juvénile ou pas et pour identifier le ou les actes criminels commis qui y sont associés. En l'absence de pornographie juvénile, des interventions de sensibilisation peuvent être faites (ou selon les besoins identifiés). En l'absence d'acte criminel, l'intervenant doit vérifier si les règles du code de vie de l'établissement ont été enfreintes et intervenir s'il y a lieu. Les informations qu'il détient de la situation lui permettent également d'estimer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant de la part de l'instigateur. Il rencontre ensuite le plus rapidement possible l'instigateur pour avoir sa version des faits en remplissant avec lui la grille d'évaluation de l'incident. À partir du moment où l'intervenant soupçonne l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile à partir de l'un des témoignages reçus, il confisque le cellulaire (préalablement éteint) de l'instigateur, le met dans un sac scellé sans en regarder le contenu. Il fera de même avec tous les cellulaires et appareils électroniques des jeunes impliqués afin de stopper la diffusion et par le fait même, les conséquences. Que l'acte soit impulsif ou malveillant, l'intervenant appelle ensuite le policier communautaire pour que celui-ci prenne en charge la suite des interventions auprès de l'ensemble des jeunes impliqués, dont des interventions de sensibilisation qu'il fera aussi auprès des parents. Ensuite, l'intervenant appelle le plus rapidement possible les parents de la victime, de l'instigateur et ceux des autres jeunes impliqués. En présence d'acte malveillant et de non collaboration du ou des jeunes, l'appel au policier est fait le plus rapidement possible dans le but d'agir vite pour stopper la propagation des sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La principale chose que je retiens et malgré la présence d'un protocole avec des étapes bien définies, est que les histoires peuvent être très variables et pourraient contenir des éléments non énoncés dans cette formation. Par conséquent, ça implique que l'intervenant ait bien intégré les connaissances liées aux étapes d'application de la trousse sexto et les éléments-clés des lignes directrices à suivre afin qu'il puisse intervenir le plus rapidement possible. Malgré l'importance d'agir vite, il doit faire preuve de jugement et d'analyse face aux situations nouvelles auxquelles il n'a jamais été confrontées pour ne pas commettre d'erreur pouvant être nuisible. Donc, s'il maîtrise bien le contenu du programme sexto et s'il a les outils nécessaires à la portée de la main, son analyse et ses interventions pourront se faire plus rapidement. Je retiens également que même si une situation a été traitée, cela ne signifie pas qu'elle est réglée définitivement. D'autres éléments peuvent ressortir plus tard liés à cette situation, d'autres situations peuvent découler de la situation initiale, les interventions faites peuvent être porteuses de réflexion chez les jeunes ayant pour effet de les amener à dévoiler d'autres situations passées, etc. Donc, les intervenants scolaires se doivent de rester vigilants, rester à l'écoute, faire des suivis, faire des activités de sensibilisation, se trouver des intervenants alliés dans l'école, etc. L'importance d'avoir créer des liens de confiance avec les jeunes et d'avoir démontré qu'on parvenait à dénouer les situations est en soit de la prévention et va favoriser que les jeunes se confient à nouveau à l'intervenant en présence d'autres situations de sextage.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

D'après moi, l'étape où l'intervenant rencontre l'instigateur peut s'avérer la plus délicate. D'une part, le jeune peut réagir sur la défensive, nier, manipuler, semer le doute, donner une autre version qui blâme quelqu'un d'autre ou dans laquelle il dit être la victime, réagir agressivement, refuser de remettre son cellulaire, etc. Cela peut représenter un défi pour l'intervenant d'intervenir dans ce genre de situation. Je pense que les intervenants dans les écoles peuvent prévoir du soutien de la part de collègues de l'école pour les aider à gérer ces situations, notamment pour contacter le service de police pendant que l'autre intervenant gère la situation. Aussi, un autre intervenant pourrait être nécessaire pour avoir à l'oeil le climat dans l'école, continuer de soutenir la victime ou les autres personnes impliquées. Quand la situation prend de grosses proportions, que la victime se fait intimider par d'autres jeunes qui ont vu les sextos ou autres répercussions, cela peut devenir difficile à gérer dans l'école et peut représenter un plus grand défi impliquant plusieurs intervenants.

Par contre, cela pourrait être différent pour un autre intervenant. Je pense que chaque intervenant a ses forces et ses limites. Pour un autre, être confronté à une jeune qui insiste pour lui montrer les photos qu'elle a partagées (ou qui les montre à brûle pourpoint) peut créer d'énormes malaises chez l'intervenant et le placer dans une position inconfortable. Pour une autre, le fait qu'un parent l'interpelle avec insistance pourrait le déstabiliser et affecter son jugement. Il en est de même pour un intervenant qui serait approché par un journaliste sans avoir été préparé à savoir comment répondre. En conclusion, chaque étape peut être délicate selon la nature et le déroulement de la situation, selon l'intervenant impliqué, son niveau d'aisance à intervenir, son niveau de préparation à avoir bien intégré les lignes directrices de programme sexto et le soutien qu'il peut avoir de son équipe-école.